

Communiqué de presse

À l'attention des médias suisses

Genève, le 27 juillet 2026 – **Un véritable « Swiss finish »: le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative populaire « Pour des entreprises responsables – Pour la protection de l'être humain et de l'environnement » risque de compromettre la compétitivité de l'économie suisse en général, y compris celles des entreprises de négoce de matières premières et de transport maritime.**

SUISSENÉGOCE reconnaît l'importance des enjeux de durabilité, de droits de l'homme et de gouvernance et s'engage depuis de nombreuses années pour des pratiques durables et responsables. Les négociants en matières premières n'ont d'ailleurs pas attendu l'initiative pour mettre en place une gestion responsable des risques et des systèmes de traçabilité tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement. Les entreprises actives dans le négoce de matières premières sont déjà, en raison de la nature internationale de leurs activités, soumises à des exigences réglementaires dans ces domaines, notamment de la part de l'Union européenne et d'autres juridictions.

Toutefois, le contre-projet, qui prend la forme d'une « Loi fédérale sur la gestion durable des entreprises », va plus loin que le droit européen. Cela constitue un « Swiss finish » pénalisant, qui représente une menace pour l'économie suisse, son attractivité et sa compétitivité. En effet, les États membres de l'UE n'ont pas encore mis en œuvre les nombreux aspects impactant fortement les entreprises qui figurent dans les directives de l'UE CSRD et CS3D.

*Pour **Florence Schurch**, Secrétaire générale de SUISSENÉGOCE : « Ce contre-projet marque une rupture fondamentale avec l'approche pragmatique qui a fait la prospérité de notre pays. SUISSENÉGOCE ne peut pas soutenir un texte qui expose les entreprises suisses de négoce à une menace structurelle face à leurs concurrents basés dans l'UE et hors de l'UE. Les entreprises suisses de négoce ne s'opposent pas aux réglementations. Toutefois, tout contre-projet doit être aligné avec les standards internationaux en vigueur et tenir compte des intérêts économiques. »*

SUISSENÉGOCE s'oppose aux points suivants :

Une responsabilité civile démesurée et supprimée par l'UE : Le contre-projet impose un régime spécifique de responsabilité pour faute en cas de manquement aux obligations de diligence à l'étranger, disposition qui a été supprimée de la directive européenne en raison de son impact sur les entreprises. Par conséquent, les entreprises suisses pourraient être tenues pour responsables en Suisse de tout manquement intentionnel ou par négligence à ces obligations de diligence de la part de leurs filiales étrangères. SUISSENÉGOCE considère que cette approche va au-delà de l'orientation retenue dans le cadre des réformes Omnibus de l'UE.

Des rapports de diligence raisonnable coûteux et non-alignés avec les exigences européennes : En imposant une assurance raisonnable allant au-delà de la norme européenne, le contre-projet confronte les entreprises suisses, dans certains cas, à des coûts d'audit considérablement plus élevés que ceux de leurs concurrentes européennes.

Une autorité de surveillance aux pouvoirs excessifs, coûteuse pour les entreprises et les finances publiques : Le contre-projet prévoit une autorité de surveillance dont les compétences dépassent largement le cadre légal européen. Celle-ci pourrait notamment confisquer les bénéfices des entreprises, liquider des filiales ou rendre publiques des enquêtes en cours avant même qu'une entreprise ne soit reconnue coupable, avec des conséquences potentiellement préjudiciables pour sa réputation.

SUISSENÉGOCE s'oppose à des amendes basées sur le chiffre d'affaires mondial, particulièrement dommageables pour les entreprises de négoce.

Un effet extraterritorial préoccupant dans un contexte géopolitique incertain: en introduisant un régime de responsabilité civile permettant de poursuivre en Suisse des faits survenus à l'étranger, le contre-projet risque de fragiliser les relations de la Suisse avec ses partenaires commerciaux et les pays producteurs de matières premières, à un moment particulièrement critique.

Enfin, il est important de rappeler que les directives de l'UE sur la responsabilité des entreprises ne font pas partie du paquet des « Bilatérales III » négocié avec l'UE. La Suisse n'est donc pas tenue d'en mettre en œuvre le contenu ni de reprendre le droit européen dans ce domaine. Le contre-projet ignore cette réalité et impose un calendrier et un contenu ambitieux, sans prendre pleinement en considération les conséquences économiques et fiscales pour notre pays.

Pour SUISSENÉGOCE, un contre-projet aligné sur les standards internationaux et intégrant une approche de la durabilité tenant compte des intérêts économiques serait mieux à même de répondre aux enjeux liés aux droits de l'homme et à l'environnement.

À propos de SUISSENÉGOCE

SUISSENÉGOCE est l'association faîtière suisse des entreprises actives dans le négoce de matières premières, le transport maritime, le financement du commerce et les services connexes comme les assurances et les cabinets juridiques. Créée en 2006 et comptant plus de 200 membres et partenaires institutionnels, l'association est structurée autour de comités représentatifs et dispose d'un centre de formation professionnelle pour soutenir le secteur.

SUISSENÉGOCE œuvre pour la compétitivité de l'industrie et des conditions-cadres attrayantes pour les négociants suisses en matières premières. Elle agit également comme interlocuteur privilégié auprès du public et des autorités pour améliorer la compréhension du secteur en présentant sa valeur ajoutée et en promouvant des pratiques durables et responsables.

Contact presse

Florence Schurch

media@suissenegoce.ch

+41 22 715 29 98